Vos partenaires



Zoll Douane Dogana

Inspection de douane - Martigny

Rue de Saragoux 16 Case postale 448 1920 Martiany Tél. +41 27 720 41 50 Fax +41 27 720 41 60 centrale.martigny-id@ezv.admin.ch



Gross Logistics SA

Rue des Champs-du-Bourg 35 1920 Martigny Tél +41 27 565 78 48 Fax +41 27 565 78 49 info@grosslogistics.ch



FVS Group

Rue du Levant 91 Case postale 224 1920 Martigny Tél. +41 27 722 00 34 Fax +41 27 721 07 22 info@fvsgroup.ch



FOIRES ET EXPOSITIONS AU CERM À MARTIGNY

Notice en matière de douane à l'attention des exposants étrangers





Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra





Procédure pour l'importation en Suisse de marchandises exposées, vendues et/ou distribuées lors d'une foire ou exposition au CERM à Martigny

. ENTRÉE EN SUISSE

De la frontière jusqu'à Martigny, un **document de transit** doit impérativement accompagner vos marchandises. (par exemple: NSTI, T1, T2, acquit à caution CH 11.51, Carnet ATA)

Entrée en Suisse par un **bureau de douane occupé.**(Offices et heures d'ouverture sous: www.douane.ch > services)

4. FORMALITÉS DOUANIÈRES

C'est l'agence en douane **Gross Logistics SA** qui effectuera pour vous les formalités auprès des autorités douanières suisses.

Gross Logistics SA est également compétent pour organiser vos documents douaniers de **fin d'exposition.**

2. ARRIVÉE AU CERM

Dès votre arrivée au Centre d'expositions, vous devez vous **annoncer à l'administration du FVS Group**, exploitant unique du CERM.

Présentation obligatoire et conservation sur le stand de tous les documents de douane en votre possession (y compris pour les marchandises déjà dédouanées)

3. ANNONCE À GROSS LOGISTICS SA

Le personnel d'accueil du FVS Group **contacte l'agence** en douane agréée Gross Logistics SA qui se trouve à proximité.

Vous êtes désormais en **relation avec Gross Logistics SA** et devez vous fier à leurs directives.





